

Le Président

13 FEV. 2023

N° Arrivée 7305 US

Service Ano Buy

Copes: L. Graves-Neu

Monsieur Frédéric MASQUELIER Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération 624, Chemin Aurélien CS 50 133

83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Toulon, le 10.02, 2023

Affaire suivie par : Joseph ANTONINI Direction du développement territorial

Service connaissance et aménagement du territoire

国: 04 22 79 01 70 Nos réf: D23-00356

Vos réf : FM/VA/LGR/ABE N' 2023-24 du 20/01/2023

Monsieur le Président.

Par courrier reçu le 24 janvier 2023, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification simplifiée n°2 du schéma de cohérence territoriale d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

che Fridenic

Cette modification simplifiée a pour objet d'intégrer les évolutions législatives, en affinant les critères qui définissent les notions d'agglomération, de village et de secteur déjà urbanisé.

Les précisions apportées par cette procédure contribuent à préserver les coupures d'urbanisation et le socle paysager qui fondent la qualité de votre territoire, et participent à la valorisation de l'identité varoise à laquelle nous sommes tous deux très attachés.

Je vous indique que cette procédure n'appelle pas d'autre observation de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée

Jean-Louis MASSON